

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2022/01**

Séance du 08/03/2022

**ACTIVITES DU DIRECTEUR SUR LA PERIODE DU 30 SEPTEMBRE 2021
AU 31 JANVIER 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/03/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de prendre acte de l'activité du Directeur de Vienne Numérique, telle que présentée au rapport ci-joint.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé